

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

Ottawa, le 9 février 2005

DOSSIER : 2005-UO/TI-04

TITULAIRES DE DROITS D'AUTEUR INTROUVABLES

Licence non exclusive délivrée à Trigenex inc., Ste-Julie (Québec) autorisant la reproduction de plans architecturaux

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence à Trigenex inc. comme suit :

- (1) La licence autorise la reproduction d'une copie – pour des fins de consultation et d'analyse seulement – des plans architecturaux créés par Angelo A. Kolenc en 1977 pour la propriété sise au 33, chemin Banner à Ottawa (Ontario).

La délivrance de cette licence ne libère pas le titulaire de la licence de l'obligation d'obtenir une autorisation pour toute utilisation non visée par cette licence.

- (2) La licence expire le 31 mars 2005. Toute reproduction autorisée devra être complétée d'ici cette date.
- (3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada. Pour les autres pays, c'est la loi du pays qui s'applique.
- (4) Le requérant versera la somme de 25 \$ à toute personne qui établirait, avant le 31 mars 2010, qu'elle détient le droit d'auteur sur l'œuvre faisant l'objet de la présente licence.
- (5) L'entrée en vigueur de cette licence est conditionnelle au dépôt auprès de la Commission d'un engagement du requérant de se conformer aux conditions stipulées au paragraphe 4) ci-dessus.

Le secrétaire général,

A handwritten signature in cursive script that reads 'Claude Majeau'.

Claude Majeau